

---

# SAGE Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel

## Commission Locale de l'Eau du 17 février 2015 à 9h30

### *Compte rendu de réunion*

---

#### **Ordre du jour**

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Approbation du CR de la séance du 13/11/2014 et approbation de l'Ordre du jour de la séance**
- 2. Délibérations**
  - CLE – 2015 – 1 : Validation du diagnostic du SAGE
  - CLE – 2015 – 2 : Hiérarchisation des enjeux
  - CLE – 2015 – 3 : Lancement de la phase « Elaboration des tendances, scénarios et choix de la stratégie »
  - CLE – 2015 – 4 : Consultation sur le projet de SDAGE, PGRI et PAMM
- 3. Informations**
  - Position des structures de bassins versants sur le Plan Breton sur l'Eau
  - Budget prévisionnel 2015
  - Point sur l'avancée du SAGE

#### **Annexes :**

Support de présentation de la réunion CLE du 17 février 2015

Le 17 février 2015 à 9h30, la Commission Locale de l'Eau, dûment convoquée le 3 février, s'est réunie au Lycée de Kerplouz à Auray, sous la présidence de Monsieur Yves BLEUNVEN.

## **Nombre de membres :**

En exercice : 49

Présents : 28

Représentés : 9

Votants : 37

## **Etaient présents :**

### **Collège des Elus :**

DREAN Gildas, Conseiller régional de Bretagne – LE BRETON Marie José, Conseillère générale du Morbihan (*départ à 10h50*) – PIERRE Gérard, Conseiller général du Morbihan - BLEUNVEN Yves, Conseiller général du Morbihan et Président de la CLE – LAPPARTIENT David, Conseiller général du Morbihan (*départ à 10h45*)- GASTINE Roland, Vice-président d'Auray Quiberon Terre Atlantique (*départ à 11h10*) - AUDIC Annie, Vice-Présidente d'Auray Quiberon Terre Atlantique (*départ à 12h15*)- LE BODO Pierre, Président de Vannes Agglo (*départ à 12h13*)- BOULANGER Xavier-Pierre, Vice-Président de Vannes Agglo – QUESTEL Yves, Maire de Theix (*départ à 12h*) - GUERNEVE Michel, Maire de Locqueltas - JAFFRE Lucien, Adjoint à la mairie de Vannes - GOASMAT Bruno, Maire de Belz (*départ à 12h15*)- LE QUER Marie Christine, Présidente du SMRE - COLLOMB Ludovic, Représentant du SIAEP de Rhuys - EVENO Thierry, Représentant du SIAGM - BERTHOLOM Denis, Membre du SIAEP de la région de Vannes Ouest

### **Collège des usagers, organisations professionnelles et associations :**

LE DRESSAY Philippe, représentant de la Chambre d'Agriculture du Morbihan –ROCHE François, administrateur Eaux et rivières de Bretagne - SERRE Jacques, Membre de la fédération d'association de la protection de l'environnement du Golfe du Morbihan (FAPEGM) – LE SAGER François, Fédération départementale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques - LEMASNE DE CHERMONT Gildas, Syndicat de la propriété privée rurale

### **Collège de l'Etat et de ses Etablissements publics :**

COLL Thibault, représentant de la DREAL Bretagne– DESJARDINS Pascal, représentant de la DDTM du Morbihan – SALIN Richard, représentant de la MISEN du Morbihan - BEILLON Myriam, représentant de l'ARS - SIOU Yvon, représentant de l'AELB – MILOUX Guy, représentant de l'ONEMA

## **Pouvoirs**

### **Collège des Elus :**

PLAT Dominique, Maire de Saint Armel donne pouvoir à LAPPARTIENT David - JACQUES Jean Michel, Conseiller communautaire de Lorient Agglo donne pouvoir à LE QUER Marie Christine – DUMOULIN Jean, Maire d'Auray donne pouvoir à BLEUNVEN Yves -HILLIET Bernard, Maire de Quiberon donne pouvoir à PIERRE Gérard – LE DELEZIR Ronan, Vice-président du SMLS donne pouvoir à GUERNEVE Michel – GASTINE Roland, Vice président d'AQTA donne pouvoir à AUDIC Annie à partir de 11h

### **Collège des usagers, organisations professionnelles et associations :**

KERVADEC Evelyne, Chambre d'Agriculture du Morbihan donne pouvoir à LE DRESSAY Philippe - BURBAN Jean, UDAF Morbihan donne pouvoir à SERRE Jacques - PROUVOST Vincent, CCI Morbihan donne pouvoir à KERVADEC Evelyne

### **Collège de l'Etat et de ses Etablissements publics :**

## **Etaient Excusés**

### **Collège des Elus :**

JACQUES Jean Michel, Conseiller communautaire de Lorient Agglo – LE TRIONNAIRE Loïc, conseiller communautaire de Vannes Agglo - DUMOULIN Jean, Maire d'Auray- PILLET Gérard, Maire de Pluvigner - PLAT Dominique, Maire de Saint Armel - LE DELEZIR Ronan, Vice-Président du SMLS - HILLIET Bernard, Maire de Quiberon

### **Collège des usagers, organisations professionnelles et associations :**

KERVADEC Evelyne, représentante Chambre d'Agriculture du Morbihan - LE BERRIGAUD Paul, Représentant du Comité Régional de Conchyliculture de Bretagne Sud - Serge LE FRANC, Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Morbihan – NEVANNEN Pierrick, Comité Départemental du Tourisme

### **Collège de l'Etat et de ses Etablissements publics :**

## **Etaient également présents :**

BRANELLEC Mélanie, coordinatrice du SAGE - CHAUVIERE Romain, Conseil général du Morbihan - GACHELIN Sonia, chargée de mission CRC Bretagne Sud – GUEHO Valérie, Assistante SMLS – JEHANNO Françoise, Directrice du Syndicat d'Eau du Morbihan– MORVANT Loïc, CCI du Morbihan - PASCO Ronan, chargé de mission PNR Golfe du Morbihan – QUEMENER Catherine, Directrice du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal – THIBAUT Laurent, Directeur du Syndicat Mixte de la Ria d'Etel

## Accueil des participants

Yves BLEUNVEN ouvre la séance en saluant l'ensemble des membres présents. Il remercie le Lycée de Kerplouz pour son accueil et salue la présence de Marie Le Martelot, professeur au Lycée, accompagnée d'une étudiante – toutes deux assistent à la réunion en tant qu'auditeurs privilégiés.

L'objectif principal de la réunion est de valider la phase de diagnostic du SAGE. Yves BLEUNVEN rappelle que ce travail a d'ores et déjà fait l'objet d'une large concertation au travers des réunions de 4 Commissions de travail. Près de 25 à 30 personnes étaient présentes à chaque réunion – il remercie l'ensemble des acteurs et membres de CLE pour leur mobilisation et leur participation à ces réunions.

**Secrétaire de séance : Annie AUDIC, Vice-présidente d'Auray Quiberon Terre Atlantique**

# 1. Approbation du CR de la séance du 13/11/2014 et approbation de l'OJ de la séance

Le Président propose de valider le compte rendu de la séance du 13/11/2014 et d'approuver l'ordre du jour de la séance.

**Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu ainsi que l'ordre du jour de la séance sont adoptés à l'unanimité.**

## II – Délibérations

### CLE – 2015 – 1 : Validation du diagnostic du SAGE

Typhaine POIRRIER du bureau d'études SCE fait une présentation synthétique du diagnostic du SAGE (*Cf. support de présentation de la réunion*). Elle précise que le projet de diagnostic a fait l'objet d'une présentation plus détaillée lors des 4 Commissions de travail qui se sont réunies entre décembre 2014 et janvier 2015.

► Le support de présentation de la réunion est annexé au présent compte-rendu.

Les principales remarques ont portés sur les points suivants :

#### **Enjeu n°1 : Qualité des eaux**

- **Azote**
  - Philippe Le Dressay ne partage pas certaines conclusions du diagnostic qui cible l'azote agricole comme étant à l'origine de la prolifération des algues vertes. Selon lui, d'autres paramètres influent sur ces phénomènes et méritent également que l'on s'y attarde (température, phosphore, ...). Le périmètre du SAGE est marqué par une forte diminution des surfaces agricoles et l'agriculture ne pourra pas améliorer ses pratiques au-delà des contraintes qui lui sont déjà imposées actuellement.
  - Jacques Marrec confirme que plusieurs facteurs conditionnent la prolifération des macroalgues. Il précise néanmoins que l'azote a été identifié par la communauté scientifique comme étant le facteur limitant le développement des macroalgues – il est le paramètre sur lequel il est le plus efficace d'agir si l'on veut réduire le phénomène des marées vertes.
- **Phosphore**
  - Ce chapitre n'a pas fait l'objet de remarques particulières.
- **Micropolluants**
  - Ce chapitre n'a pas fait l'objet de remarques particulières.
- **Microbiologie**
  - François Roche regrette que les exploitations équines ou centres équestres ne soient pas évoqués dans les sources de contamination bactériologique. Laurent Thibault confirme que certains secteurs sont concernés par cette problématique. Certaines exploitations sont traitées dans le cadre des diagnostics réalisés dans les exploitations agricoles (car relevant du régime des EA) ; d'autres – plus isolées – sont parfois difficiles à appréhender. Il s'agit effectivement de particuliers qui ne sont pas toujours propriétaires du terrain concerné. La mise en place de travaux est alors difficile. Les actions à mettre en œuvre pour ce type de problématiques, devraient au moins relever d'opérations de communication et de sensibilisation.

#### **Enjeu n°2 : Qualité des milieux aquatiques**

- **Hydromorphologie des cours d'eau et continuité écologique**

→ Typhaine Poirrier précise que les taux d'étagement et de fractionnement calculés sur le Loc'h et le Sal sont en cours de fiabilisation - les hauteurs de chute sur ces 2 BV n'avaient pas fait l'objet d'un relevé systématique. Ces données permettront par la suite à la CLE de se fixer des objectifs de réduction.

→ Ce chapitre n'a pas fait l'objet de remarques particulières.

- **Zones humides**

→ Typhaine Poirrier demande si la carte relative à l'analyse des méthodologies d'inventaires des zones humides doit faire l'objet d'une validation spécifique par la CLE. Mélanie Branellec précise qu'une compilation des inventaires zones humides et cours d'eau va être réalisée en 2015 à l'échelle du SAGE (Cf. *Informations / point sur les études complémentaires*). Ce travail devrait également permettre d'obtenir plus de précisions sur les méthodologies utilisées à l'échelle communale et de réajuster ponctuellement cette carte. Ce travail devrait être achevé fin 2015 et permettra à la CLE de se positionner sur ces éléments.

→ Véronique Vincent rappelle que, sur les 6 critères d'évaluation, la Chambre d'Agriculture avait demandé de supprimer le critère « critère de délimitation ». Sur certaines communes, la méthode tarière était déjà utilisée avant 2008. Mélanie Branellec indique que cette demande n'a pas été retenue – la différenciation entre les inventaires réalisés avant 2008 et ceux basés sur les arrêtés de 2008 et 2009 a été maintenue compte tenu des risques de fragilisation des procédures administratives.

→ Ce chapitre n'a pas fait l'objet de remarques particulières.

**Enjeu n°3 : Gestion quantitative et gestion des risques**

- **Impacts du changement climatique**

→ Thierry Eveno précise que, dans le cadre de l'étude menée pour le compte de la Région Bretagne, Météo France a mis en évidence que l'accroissement des risques de submersion et d'inondation constitue le principal danger pour la Bretagne dans les années à venir.

- **Adéquation besoins – ressource en eau**

→ Ce chapitre n'a pas fait l'objet de remarques particulières.

- **Gestion des risques inondation et submersion marine**

→ Ce chapitre n'a pas fait l'objet de remarques particulières.

**Enjeu n°4 : Gouvernance**

- **Organisation des maîtrises d'ouvrage publiques**

→ Ce chapitre n'a pas fait l'objet de remarques particulières.

► Le rapport de diagnostic finalisé sera prochainement transmis à l'ensemble des membres de la CLE.

**Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau est invitée à :**

**→ Valider le diagnostic du SAGE**

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## CLE – 2015 – 2 : Hiérarchisation des enjeux

Jacques MARREC du bureau d'études SCE rappelle que l'objectif de cette hiérarchisation est de pouvoir **identifier les enjeux à résoudre prioritairement dans le cadre du SAGE**. Il présente la méthodologie qui s'appuie sur les 4 critères suivants :

- **Les enjeux du territoire**
  - L'atteinte du bon état des eaux fixé par la DCE
  - La satisfaction de l'ensemble des usages
- **Les attentes exprimées par les acteurs lors des Commissions de travail**
- **Les demandes spécifiques du projet de SDAGE 2016-2021**
- **La plus value du SAGE (capacité d'intervention)**

Sur la base de ces critères, le Bureau CLE a établi une pré-hiérarchisation des enjeux selon 3 niveaux de priorité :

- **Priorité n°1** : priorité forte
- **Priorité n°2** : priorité moyenne
- **Priorité n°3** : priorité faible

Jacques Marrec précise que le classement d'un enjeu en faible priorité ne signifie pas qu'il ne sera pas traité dans le cadre du SAGE.

Les principales remarques ont portés sur les points suivants :

- Guy Miloux regrette qu'il y ait un tel écart entre la priorité donnée à l'hydromorphologie (classée en priorité forte) et celle donnée aux zones humides et têtes de bassin versant (classée en priorité faible). Il rappelle que ces milieux ont un intérêt fort vis-à-vis de l'enjeu azote compte tenu de leur pouvoir de dénitrification (le rapport de capacité de dénitrification d'un cours d'eau recalibré est de 1 pour 13 – il faut 13 mètres de cours d'eau recalibrés pour retrouver les capacités épuratoires d'un mètre de cours d'eau de têtes de bassin). Il souhaite que les zones humides et têtes de bassin passent donc en priorité 2.
- Romain Chauvière estime également que la priorité donnée à l'azote (priorité forte) est peut-être surévaluée par rapport à celle donnée au phosphore (priorité moyenne) compte tenu des enjeux sanitaires des zones touchées par la prolifération de cyanobactéries (retenues d'eau potable). La problématique phosphore doit être a minima mise au même niveau que l'azote.
- Françoise Jehanno évoque également son incompréhension face au classement en « priorité moyenne » de l'enjeu adéquation besoins – ressources. Elle rappelle les constats évoqués dans le diagnostic du SAGE – d'un territoire déficitaire en eau potable en période d'étiage et de sa dépendance vis-à-vis des territoires limitrophes (Vilaine et Blavet). Cet enjeu est d'autant plus fort que le territoire devrait connaître une croissance démographique particulièrement importante dans les années à venir. Elle alerte les membres de CLE sur le message véhiculé par cette hiérarchisation des enjeux et au risque de raccourci qui peut être réalisé en ne communiquant que la dernière colonne. De plus, le classement en niveau 2 laisse croire que les efforts sont à faire par d'autres et que les élus locaux n'ont pas à se soucier à terme de la ressource en eau potable. Même si la plus-value du SAGE est limitée sur cet enjeu, il convient d'être vigilant.
- Jacques Marrec précise que la hiérarchisation des enjeux n'est pas un exercice imposé – certains SAGE n'ont pas souhaité se prêter à l'exercice.
- Yvon Siou indique que la hiérarchisation des enjeux constitue un guide pour la rédaction future des produits du SAGE (PAGD et règlement).
- Romain Chauvière propose de supprimer la dernière colonne et de ne retenir que les colonnes relatives aux enjeux du territoire et à la plus-value du SAGE.
- Jacques Serre abonde en ce sens et propose également de supprimer la dernière colonne – elle enferme la CLE dans une vision figée et n'invite pas à la réflexion.
- Lucien Jaffre propose de changer le nom de la 5<sup>ème</sup> colonne pour gagner en lisibilité : « Synthèse de la priorisation des enjeux pour la mise en œuvre du SAGE ».
- La plupart des membres de la CLE et notamment ceux du collège des élus souhaitent maintenir cette hiérarchisation et cette dernière colonne.
- Il est proposé par Françoise Jehanno, en guise de compromis, que le tableau de hiérarchisation soit un document de travail de la Commission Locale de l'Eau.

Pour clore les débats, le Président propose un vote à main levée pour savoir s'il y a lieu de maintenir la 5<sup>ème</sup> colonne / synthèse de la priorisation. A l'issue du vote, le Président propose :

- De maintenir la hiérarchisation telle que proposée initialement et de garder la 5<sup>ème</sup> colonne en remplaçant le terme de « notation globale » par celui de « synthèse de priorisation »
- De classer en priorité moyenne les enjeux du territoire liés aux zones humides et aux têtes de bassin versant compte tenu des arguments avancés par l'ONEMA, et en priorité moyenne la synthèse de priorisation pour les têtes de bassin
- De mettre au même niveau de priorité les enjeux liés à l'azote et au phosphore
- De prévoir une diffusion limitée de cette hiérarchisation – le tableau de hiérarchisation constituera un outil de travail pour la CLE dans le cadre de la rédaction des produits du SAGE, mais celui-ci ne fera pas l'objet d'une diffusion officielle auprès d'un plus large public

**Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau est invitée à :**

**→ Valider la hiérarchisation des enjeux**

**→ Demande que ce tableau de hiérarchisation des enjeux ne soit pas diffusé. Son usage sera exclusivement réservé aux travaux internes de la CLE**

**Pour : 34**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

---

## CLE – 2015 – 3 : Lancement de la phase « Elaboration des tendances, scénarios et choix de la stratégie »

---

Suite à la validation de la phase de diagnostic du SAGE, le Président propose que l'année 2015 soit consacrée à l'élaboration de la phase « tendances, scénarios et choix de la stratégie ».

Il propose de travailler avec un prestataire extérieur – l'appui d'un prestataire compétent dans les domaines de la prospective et de la stratégie participative apparaît indispensable pour mener à bien cette phase. Afin d'être efficace, il propose que le Comité technique soit saisi sur le projet de CCTP – celui-ci fera également l'objet d'une présentation lors de la prochaine réunion du Bureau CLE prévue en mars 2015.

**Aucune remarque n'est formulée.**

**Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau est invitée à :**

→ **Valider le recours à un prestataire extérieur pour réaliser la phase « Elaboration des tendances, scénarios et choix de la stratégie »**

→ **Donner délégation au Président pour engager les démarches nécessaires et donner pouvoir à la structure porteuse pour prendre toutes les dispositions nécessaires au lancement d'un marché public et pour la signature des actes unilatéraux et contractuels, y afférents**

**Pour : 34**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

---

## CLE – 2015 – 4 : Consultation sur le projet de SDAGE, de PGRI et de PAMM

---

Le Président rappelle que la Commission Locale de l'Eau du SAGE Golfe du Morbihan – Ria d'Étel est consultée sur :

- Le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne et son programme de mesures ;
- Le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne ;
- Le programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin (PAMM).

Cette consultation intervient en application du Code de l'environnement et vise à recueillir l'avis des assemblées (conseils régionaux et départementaux, conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, chambres consulaires, établissements publics territoriaux de bassin, parcs naturels régionaux, commissions locales de l'eau...) sur ces documents.

Etant donné l'ordre du jour chargé de la réunion, le Président propose de donner délégation au Bureau de la CLE pour examiner cette question et délibérer à cet effet. Il propose en outre de mettre en place un groupe de travail *ad hoc* pour examiner les documents de consultation et formuler un avis qui sera soumis à l'examen du Bureau CLE en mars 2015.

**Aucune remarque n'est formulée.**

**Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau est invitée à :**

→ **Valider la mise en place d'un groupe de travail *ad hoc* pour répondre à cette consultation**

→ **Donner délégation au Bureau CLE pour émettre un avis et délibérer sur les projets de SDAGE, de PGRI et de PAMM**

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## IV – Informations

Le Président propose de modifier l'ordre des points soumis en informations et d'évoquer la position des structures de bassin versant vis-à-vis du Plan Breton sur l'Eau en fin de réunion.

**Aucune objection n'est formulée.**

### Point sur l'avancée du SAGE

Le président propose de faire un point rapide sur l'avancée des études engagées pour alimenter les travaux du SAGE.

#### **Etude gouvernance – expertise des maîtrises d'ouvrage intervenant dans le grand cycle de l'eau**

Le Président précise que la phase 1 de l'étude (état des lieux des maîtres d'ouvrage) est engagée, des entretiens avec les principaux acteurs concernés sont en cours. Des réunions sont d'ores et déjà programmées avec les principales collectivités concernées (EPCI à fiscalité propre et structures de bassin versant) pour restituer cette 1<sup>ère</sup> phase et pouvoir analyser les structures et compétences en place.

Yves Bleunven rappelle que la mobilisation et la présence des élus lors de ces réunions est indispensable car l'enjeu est d'importance pour le territoire.

#### **Etude de modélisation du phénomène des algues vertes sur le Golfe du Morbihan**

Mélanie Branellec précise que le cahier des charges de l'étude a été partagé avec l'ensemble des membres du groupe de travail algues vertes – il reste encore quelques réajustements à faire notamment sur le plan de financement de l'étude.

L'étude sera réalisée en 2015 pour une restitution prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2016. Elle fera l'objet d'une restitution intermédiaire auprès du groupe de travail pour en présenter les résultats et réajuster au besoin la méthode.

#### **Création d'un référentiel zones humides et cours d'eau à l'échelle du SAGE**

Le président précise que la compilation des inventaires zones humides et cours d'eau sera réalisée en régie – un sigiste vient d'être embauché temporairement pour constituer ce référentiel.

#### **Etude sur l'acceptabilité du milieu récepteur sur les petits côtiers du Golfe du Morbihan**

Le Président rappelle que le SAGE a été sollicité par Vannes Agglo, dans le cadre de la révision du SCoT, pour porter une étude relative à l'acceptabilité du milieu récepteur vis-à-vis des rejets d'assainissement. L'objectif de cette étude est d'apporter une aide à la décision pour identifier les contraintes actuelles et futures liées à l'assainissement.

Il rapporte la position du Bureau CLE réuni le 30 janvier dernier. Le Bureau CLE a délibéré favorablement pour le lancement de cette étude mais n'a pas souhaité intégrer le point complémentaire relatif aux propositions de scénarii. Il a désigné Denis Bertholom, Vice-président du SAGE, pour présider le groupe de travail créé pour suivre l'avancement de l'étude.

Enfin, il précise que des échanges ont eu lieu avec les élus de la Presqu'île de Rhuys et de la rivière d'Auray pour les solliciter sur une éventuelle extension du périmètre de l'étude à leurs territoires respectifs :

- David Lappartient, président de la Communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys, a donné son accord pour que cette extension soit faite sur le territoire de la Presqu'île de Rhuys
- Philippe Le Ray, président d'Auray Quiberon Terre Atlantique, a souhaité organiser une réunion de travail avec ses services pour échanger sur les objectifs et le contenu de cette étude - avant de prendre une décision

Yves Bleunven rappelle que cette étude sera supportée par le budget du SAGE et n'appellera pas de cotisations supplémentaires. Il précise en outre que l'objectif n'est pas de faire une étude supplémentaire mais bien de capitaliser sur l'existant et de compiler les données et études déjà menées sur le territoire. Pierre Le Bodo abonde en ce sens et précise que cette étude n'a de sens que si elle est menée sur un périmètre hydrographique cohérent.

---

## Programme d'actions 2015 et budget prévisionnel du SAGE

---

Le Président présente le budget du SAGE pour l'année 2015. Il précise que celui-ci a été adopté par le Comité syndical du SMLS le 16 décembre 2014.

Il indique par ailleurs que ce budget est constant (300 000 €). Seule la répartition est différente, une part de la communication ayant été réattribuée pour les études complémentaires.

**Aucune remarque n'est formulée.**

---

## Position sur le Plan Breton sur l'Eau

---

Le Président présente le courrier adressé par les structures de bassin versant du Morbihan à l'attention de la Région Bretagne – ce dernier a été annexé à la convocation. Il précise dans quel contexte ce courrier a été adressé – il s'inscrit dans le cadre de l'évolution de la politique régionale de l'eau avec la mise en place de nouvelles instances et des nouveaux outils : Conférence Bretonne de l'Eau et des Milieux Aquatiques (CBEMA), Plan Breton sur l'eau, projets de territoire, ...

Yves Bleunven précise que ce courrier a été envoyé en décembre 2014 mais n'a toujours pas reçu de réponse.

Gildas Drean indique qu'il n'a été informé que tardivement de ce courrier, il regrette que ce point n'ait pas été abordé préalablement en Bureau CLE. Il précise qu'une réponse a été formulée début février par le Vice-président en charge de l'environnement et de l'aménagement du territoire à la Région – le courrier devrait prochainement être adressé aux structures concernées.

Le Président propose que ce courrier de réponse soit transmis pour information aux membres de CLE.

**L'ordre du jour épuisé, le Président clôt la séance.**

<b>Le secrétaire de séance</b> <b>Annie AUDIC,</b> <b>Vice-présidente d'Auray Quiberon Terre</b> <b>Atlantique</b>	<b>Le Président de la CLE</b> <b>du SAGE Golfe du Morbihan – Ria d'Etel</b> <b>Yves BLEUNVEN</b>
---	--